FUMEZ OU CHIQUEZ
LE TABAC "KING BEE"
MEILLEURE QUALITE

29 mars—1m mer ven dim

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée. Départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

No 3 F't m'l .7:40am	No 2 F't m'l 7:40 p m
No 1 Fast line 7:15pm	No 4 Lim'd 11 15 a m
No 5 Lim'd 8:10 p m	No 6 F't line 7:55 a m
No 7 coast lim dim.excepté.8:50 am	No 8 coast lim dim.excepté.3:45pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE

No1 Limited. 8:30am	No 2 Lim.ited7:25 m
No3 Fast Mail.2:30am	No 4..... —8.10am

ILLINOIS CENTRAL.

No 23, Local Mail 10:00pm	No 24, Local Mail ..7:00am
No 3, Chicago Limited.....7:45pm	No 4, Chicago Limited 9:00am
No 2 Lou and Cin limited..... 7:45 pm	No 4 Lou and Cin limited 9:00am
No 1 f't mail 8:30 am	No 2 f't mail 7:20 p m
No 1 Lou &Cin8:30am	No 2 Lou &Cin 7:20pm
McComb Ac. 9:30 a m	McComb Ac. 5:30 p m

YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Memphis ex 11:30 a m	Memphis ex..4:20pm
Vicksburg ex5 30 p m	Vicksburg ex 8:15 a m
Baton Rouge ac9:15 am	Baton R'ge ac4:30 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

Tex & Mex ex6:40 p m	Tex & Mex ex9:00 a m
Cal Ex.....7:55 am	Cal ex.....8:40 pm

TEXAS AND PACIFIC.

F't Worth. Hot Sp'gs and St L ex6:15 pm	California ex. 8:15 a m

EAST LOUISIANA RAIL ROAD.

Du dépôt de la Queen and Crescent rue Pres
Tous les jours excepté dimanche.

No 7.....8:35 am	No 8.....4:00 pm

Dimanche excursion

No 5.....6:35 pm	No 6.....7:30 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

Dimanche seulement.

Alger..... 7;35 p m	Alger.....8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger .....10.00 am	Alger..... 4:00pm

Samedi et dimanche seulement.

Alger. .. 10:09 am	Alger.....5:30 pm

Tous les jours excepté dimanche.

Alger.....8:00 p m	Alger.....8,00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach.....9:10 a m	Pour Belair et Shell Beach.....4:10 p m

Dimanche seulement.

De Belair.....7:00 am	Shell Beach 5:30 a m
De Shell B'h 10:02 am	Shell Beach...8:00 am
Shell Beach..7,00 p m	Belair.....5:30 p m
	Shell Beach..7:30p m

FAITS DIVERS.

Température du 21 avril 1898.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 h. du matin....	70	21
Midi.....	80	27
3 P. M.....	80	27
6 P. M.....	76	24

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé durant les dernières 24 heures :

Mariages—Anthony Miller à Joséphine Smith; Augustin John à Nelda Dogier; John William Hughes à Ellen Looby; Soulé Beck à Julie Lehmann; John Joseph à Mary Walsin; Patrick McKeen à Mary A. Madden; John Anderson à Margaret Johnson; Christine Danneker à Catherine Hubex.

Naissances—Mmes G. Albe, un garçon; F. Banner, une fille; J. M. Huhn, une fille; P. F. O'Donnell, une fille; S. Toro, un garçon; M. M. Vagelsanger, un garçon; G. A. Bosé, une fiele; H. D. Heldridge, un garçon.

Décès—Mme Zoé Constance Ryan Caffrey, 33 ans, 5240 Magasin; G. L. Mone, 61 ans, 516 Baronne; Mme Vve Honora Sbisa, 66 ans, 800 Magasin; Emelia Roberts,—ans, 1830 Toledano; J. Schenermann, 27 ans, 1918 N. Roman; W. Williams, 52 ans, Washington et Laurel; A. Camus, 4 semaines, 1907 Orléans; Mme Maggie Grossinger, 49 ans, 2426 Cleveland; C. Deller, 72 ans, 2023 N. Johnson; James Davis, 30 ans, 2656 Bienville.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District—Les accessions suivantes ont été ouvertes :

Caroline Wilson, Wm Kern, Mme Barbara Doll, Hy Rudolph.

Léonce Thomas vs Joséphine Olivier son épouse—divorce.

Mlle Joséphine Buegnot vs Henri Trémoulet—réclamation de $17,779.-64.

Demande d'émancipation :

Arthur Charles.

Fred Deibel vs R. H. Pickens—réclamation de $125 sur des billets.

Deuxième Cour de Police Correctionnelle.

Juge Chas de La Bretonne.

Louis Augustine — vagabondage; $10 d'amende ou 30 jours d'incarcération.

John Larkin—ivresse et bris de paix; $10 d'amende ou 15 jours de prison.

Tom Ross—ivresse, bris de paix et violation de l'ordonnance 4782; $15 d'amende ou 15 jours d'incarcération.

Mary Brown—bris de paix et langage obscène; $15 d'amende ou 30 jours d'emprisonnement.

Polly Fines, Nora Taylor—vagabondage; $10 d'amende ou 30 jours de prison.

Mis sous caution :

John Will, violation de l'ordonnance 5884; Louis Sartori, objets volés en sa possession; John St-Aurine, vente de billets de loterie; Hy Gourges, détournement; C. M. Reynolds, alias Ryan, vol avec effraction; Eddie Wiggins, Wm Brennan, bataille et bris de paix.

Cour Criminelle de District

Section A—Juge J. G. Baker.

Affaire abandonnée :

B S. Leathers, violation de l'acte 97 de 1892.

En jugement :

Emile Jules Tuyes, meurtre.

Affaires remises :

Paul L. Fourchy, détournement; T. J. Darfee et T. A. Walsh, actes de violence.

Section B.—Juge J. C. Moise.

Condamnation—E. Barker, larcin; 21 jours d'emprisonnement.

Acquittés—Rose Sylvest, vol avec effraction; Wm Deichman, violation de la loi de dimanche.

Affaires remises — Ed Munford et Morris L Huss, attaque et blessure; Thos H Allen, V Martin, homicide; Wm Williams, attaque à main armée.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

P. L. Richardson, receveur, vs Henry Gardes—exceptions contre la pétition originaire, amendée depuis.

—L'affaire de la State Trust Co. vs le chemin de fer New Orleans and Western, a été enregistrée hier, par Geo. C. Preot.

—La cour a fixé le tirage des grand et petit juris au 25 avril.

Dans l'affaire des Etats-Unis vs Juan Diaz, accusé de vente de cigares sans licence, il y a eu "mistrial."

Affaire Tuyès.

L'affaire de Louis Emile Tuyes, accusé d'avoir tué Jos Geier, au coin des rues Bourbon et Douane, le 8 octobre 1897, a commencé, hier, devant la Cour criminelle, section H, Juge Baker.

Beaucoup de monde dans la salle. C'est une malheureuse affaire qui excite vivement l'intérêt public, le père était si honorablement connu, si estimé !

L'Etat était représenté par l'avocat de district R. H. Marr et A. D. Henriques; la défense par MM. Chandler C. Luzenburg et Jos E Generelly.

Immédiatement, on a procédé à la formation du juri, la principale affaire en pareille circonstance. Toute la séance a été employée à se choix et le juri n'est pas encore complet.

Voici les noms des personnes récusées pour cause ou raisons valables :

Albert Lesseps, Wm. Spreen, Thos. Fitzsimmons, Dennis Lanaux, J. J. O'Neil, Wm. McQuaid, H. F. Lechte, E. S. Cobb, E. J. Ernst, Roger Forrest, Morris Abraham, David Levy, Thos L. Ross, M. J. Slattery, J. W. Dodge, J. B. Meyers, Wm. Newman, J. J. Rapple, R. Marquez, Jesse W. Smith, Jas. T. Tucker, P. F. Nouvel, A. L. Richter, H. Baer, J. P. Rowe, Simon Schlinger, Gustave A. Ziegler, Thos. Hogan, A. Carey, C. C. Cotting.

Récusés par la défense :

Fred B. Schmidt, Chas Schoener, Sidney Trouard, F. K. B. Moor, John R. Hyatt, Samuel Snodgrass, Louis Sincer, Louis Muir, A. B. Gelder, Edgard Leche, Eug S. Reems, H. H. Schattenberg.

Récusés par l'Etat—L. Ernest Rabouin, René J. Tricou, Louis Jourdan, G. P Agar, M. L. Morrison, F. A. Salomon.

Liste des jurés acceptés—Christian Ackerman, Eugène Cox, Hy. A. Madel, Jr, John J. O'Neil, Leon Samson, J. O. Samuel, Jos. Slarger, Charles A. Stern, Chas. Turk, Louis Weinberger.

En tout 10 jurés acceptés.

Restent deux personnes à trouver pour compléter le juri.

La cour s'est ajournée à 5 heures, parceque la liste des jurés appelés était épuisée.

Aujourd'hui, la cour procédera à l'appel de 50 nouveaux citoyens pour compléter le juri.

Association Chirurgicale.

La troisième et dernière séance de la Convention de l'Association Chirurgicale Américaine a eu lieu, hier, à 11 heures du matin. On a procédé à l'élection de nouveaux membres et à celle des officiers.

Il a été donné lecture de nouveaux travaux, puis la Convention s'est définivement ajournée.

Aujourd'hui, il y a un lunch donné par la Société Polyclinique et une grande réception à l'Hôtel St Charles, à 8 heures du soir. Tous les membres de l'association y sont invités, ainsi que tous les médecins de la ville.

Le Dr T. J. Richardson a été un des membres fondateurs de cette association. Son siège est à Washington, où elle s'y réunit de temps à temps.

C'est par déférence pour Mme Richardson qu'elle a voulu prendre, cette année, la Nouvelle-Orléans comme siège de sa convention.

Le véritable fondateur de la société a été le Dr Samuel Gross, aujourd'hui décédé, et à la mémoire duquel l'association a élevé un monument.

Fair Grounds.

Les Fair Grounds attirent en ce moment la curiosité publique. C'est là que se forme toute une brigade d'infanterie pour marcher à l'ennemi.

Hier matin, il n'est pas arrivé de troupes nouvelles ; mais on attendait dans la nuit, entre minuit et 8 ou 9 heures du matin, plusieurs trains; entr'autres, un train venant de Fort Bliss, à El Paso et contenant les compagnies D et H du 18e, comptant 62 hommes chacune. Le colonel David VanValzah est son état-major.

4 trains arriveront entre minuit et 8 h. du matin.

Les deux premiers viennent de Fort Worth. Les deux autres de Fort Sill, territoire indien. Bien entendu, ces troupes arrivent avec tout leur attirail de campement, ce qui fait un matériel considérable.

Hier, durant l'après-midi, notre représentant a fait aux Fair Grounds sa visite obligée. Les troupes avaient, depuis avant hier, grossi en nombre, quant à la foule elle était énorme.

A 4 heures, la fanfare qui est installée au camp, a donné un concert qui a beaucoup intéressé le public. Puis les soldats ont exécuté des manœuvres.

On annonce que la milice d'Etat doit, dès aujourd'hui, entrer en service actif et s'installer sous la tente. Les Fair Grounds vont être encombrés par les troupes. Il est probable qu'il y restera peu de place pour y faire camper les nouveaux arrivants.

Accident.

Un accident s'est produit hier matin, vers cinq heures dans les cours de la Illinois Central RR. Company, à l'angle des rues Euphrosine et Calliope. Mark Niel, âgé de 60 ans, a été renversé par une des locomotives, et a eu le bras gauche mutilé. C'est dans un état critique qu'il a été transporté à l'hopital. W. C. Wright, mécanicien, et Oscar Gilkes, conducteur, se sont constatés prisoniers, et ont été relaxés sous caution.

Base-Ball.

Washington, 7 ; Brooklyn, 5.
Philadelphie, 13 ; New York, 4.
Chicago, 8 ; Louisville, 2.
Birmingham, 6 ; Atlanta, 5.
Boston, 10 ; Baltimore, 5.

CONVENTION CONSTITUTIONNELLE.

Honorable Kruschnitt, président.

Le secrétaire fait l'appel. 83 membres répondent ; il y a quorum.

Le Rév. Willock, protestant, fait la prière d'usage.

Le représentant Snyder propose qu'on examine immédiatement l'ordonnance pour payer les frais de la convention et demande qu'elle passe en 3me lecture sans opposition, sinon qu'on passe à la question du jour.

Le représentant Hart présente diverses ordonnances qui sont rendues sans décision par les comités ad hoc, et remises indéfiniment.

L'ordonnance sur les "impeachements" est présenté par le rapporteur Carver comme renvoyé favorablement.

Le représentant Laurason propose un amendement sur les taxes, ce qui ramène l'examen de l'ordonnance d'hier sur les taxes.

Juge Bell trouve ces changements sont inutile; il s'explique sur ces mesures; il s'agit des amendes, pénalités relative aux impôts

Controverse entre les membres.

Hon Monton offre un substitut relatif aux saisies pour taxes.

Le rapporteur accepte ce substitut au nom du comité. Il est lu.

Hon Provosty y objecte, il trouve le substitut trop large dans ses clauses.

Juge Bell trouve certaines conditions trop sévères.

Le rapporteur défend l'ordonnance avec le substitut proposé.

Rep Hall dit que si le rapporteur fait attention, les objections lui paraitront justes.

Discussion technique.

Hon Monton—si le substitut n'est point adopté, cela fera vraiment tort à la clause des saisies.

Vote contre le substitut.

Le rapporteur offre quelques changements à la rédaction de son ordonnance.

Rep Hall propose d'autres expressions dans l'article.

Hon. Chiappella — Autre amendement—vote négatif.

Nouvel amendement, proposé par un membre et accepté par le rapporteur, au nom du comité—vote affirmatif.

Le rep. Flynn propose un substitut qui définit mieux l'article relatif aux saisies des propriétés, après avoir averti le propriétaire. C'est la reproduction du texte de la Constitution des Etats-Unis, sur la question.

Le rep. Boatner—Nouveau substitut, qu'il défend avec logique, avec habileté.

Le représentant Alexander — Les taxes sont obligatoires; tous les citoyens doivent en être pénétrés. Pourquoi toutes ces précaution légales, tous ces détails ? Combiens de propriétaires peuvent jurer faussement qu'ils n'ont point été notifiés, sachant fort bien, que la loi exige une notification personelle ! que peut faire le shérif, qui a pourtant envoyé la notification! Les taxes sur la propriété comme les autres taxes, sont nécessaires, obligatoires pour tous. Il faut le comprendre. Je suis donc pour les conclusions du comité.

Hon Monroe soutient l'amendement qui ne change pas trop la loi actuelle, pour éviter les nouveautés.

Rep Randell défend de nouveau, avec talent la clause en litige de l'ordonnance.

Rep Sanders parle dans le même sens. Il dit que dans bien des cas, les pauvres paient mieux que les riches. Il est contre l'application de la Constitution de 1879, tout simplement.

Hon Thibaut—Voulez-vous dire que le peuple se prête à payer actuellement les taxes ?

Hon Sanders—Oui, je le crois.

Débats prolongés sur les saisies, et la manière de collecter les taxes. Le rapporteur se plaint qu'on traite depuis si longtemps la même clause sans prendre aucune détermination.

Le représentant Sims propose qu'on transmette toute cette question à la prochaine Législature. Ce serait plus simple et tout aussi bien. (Il s'explique avec détails).

L'Hon. Provosty désire ajouter l'amendement au rapport du comité.

L'Hon. Semmes—La loi n'est nullement obligée de donner notice du paiement des taxes. Si le temps désigné pour cela est échu, le contribuable, en stricte justice, devrait le savoir sans en être notifié aucunement. Faute de quoi, il subira les conséquences. Voilà ce qu'indique le sens commun; nul besoin de discuter ce point.

L'honorable Monroe s'informe au sujet de la saisie dans certains cas.

Hon Semmes—Vous ne pouvez saisir! On vote l'amendement puis le substitut. Amendement rejeté. Substitut accepté.

Le rapporteur demande qu'on adopte l'article.

Sursis d'une heure.

Deuxième séance à 2 heures et demie.

Le rapporteur demande qu'on adopte l'article onze devenu douze. Adopté.

Le rapporteur demande qu'on adopte l'article 13.

Un amendement est proposé. Pas de quorum. On attend. Le querum arrive.

L'honorable Sayder, rapporteur, propose quelques changements.

Le rapporteur explique l'amendement : il s'agit d'une taxe particulière au bénéfice des écoles, levée sur des fortunes qui ont été trouvées plus fortes qu'elles n'avaient été estimées d'abord. C'est le cas, particulièrement, à la mort des gens riches, dont les fortunes se trouvent bien au-dessus de l'estimation faite, durant leur vie.

Ils en ont caché, tant qu'ils ont pu, la réelle valeur, évitant ainsi une plus forte taxation.

On vote. Amendement rejeté.

Juge Monroe— Autre amendement, rejeté.

L'Hon. Chiappella offre un nouvel amendement. Il dit que l'idée de prélever une taxe sur les legs faits de mauvaise foi, n'est pas nouvelle. Il y a plusieurs précédents, à cette mesure. Il faudrait seulement la classifier selon la valeur des héritages et le maximum des sommes.

Le rapporteur—Le comité a adopté un "per centage" uniforme pour rendre l'ordonnance intelligible et accessible à tous.

Le représentant Kernan—Amendement proposé. Il demande qu'on reconsidère l'amendement.

l'Hon Thompson—Ce n'est pas la première fois qu'on propose ceci. En 1855 ça été essayé. Les grandes fortunes sont en ville et les écoles n'en profiteraient pas.

Hon. Sanders— Chacun paie taxe dans l'Etat. La question des écoles a un intérêt général et doit être généralement soutenue. Qu'on reconsidère cet article qui ferait une application exceptionnelle !

Juge Monroe — Je ne suis pas d'avis qu'on applique les taxes prélevées après un décès quelconque, au bénéfice de nos écoles. (Débats prolongés).

Demande de rejeter la proposition.

Hon Semmes—Pourquoi ne pas consacrer cette sorte de taxe, qui ne sera jamais régulière ni permanente, aux écoles publiques ? non pas la distribuer aux diverses paroisses de l'Etat comme plusieurs semblent le désirer ! Dans les campagnes aucune institution n'existe qu'on puisse comparer à la Nouvelle-Orléans. Notre ville ne refuse d'accorder aucun secours à personne. Elle soutient ceux qui viennent à elle, comme nos propres citoyens. Nos écoles reçoivent tous ceux qui viennent lui demander le bienfait de l'éducation. Réserver cette ressource à notre éducation, s'est rendre service à tout le monde, aux paroisses, aux autres Etats, à notre communauté.

Rep Kernan dit n'a voulu rien dire contre la ville ni les besoins de nos écoles.

On propose de voter l'amendement. Rejeté.

Ici, on reconsidère un alinéa contenu dans l'article 7, passé hier.

Le représentant Brazeale propose un amendement, qui est discuté, et passe.

Nouveaux débats techniques, peu parlementaires, à cause de leur caractère rétrospectif.

Un membre revient à l'article relatif à certaines taxes appliquées aux fortunes après décès. Il trouve cela peu équitable. On pourrait toucher aux héritages de veuves, d'orpheline, etc.

Le rapporteur défend l'article 8 de l'ordonnance; il demande qu'il serve à l'aide des écoles publiques de l'Etat, selon les intentions du comité.

Juge Monroe — Que l'amendement soit rejeté ou qu'on reconsidère l'article! Nous n'avons pas ce droit-là.

Le représentant Carver—En nous convoquant, la législature n'a pas voulu, je crois, limiter nos pouvoirs.

(Nouvelles discussions entre membres).

Le représentant Cordill dit qu'en Angleterre, où l'on n'a pas de socialistes, ces mesures ne sont pas discutées. Les successions sont taxées.

La convention s'ajourne à vendredi, 10 heures.

UNION FRANCAISE.

Concert et bal par l'Orphéon Français.

Nous ne connaissons pas, à la Nouvelle-Orleans, de société, de quelque nature qu'elle soit, de bienfaisance ou d'art, qui ait pu se conquérir autant de sympathies que l'Orphéon Français.

Il est de toutes les fêtes, il prend part à toutes les bonnes œuvres et il le fait constamment, d'une façon gratuite et avec une bonne volonté, pleine de franchise et sans une arrière pensée. Aussi s'empresse-t-on, dans toutes les classes, de répondre à son appel, quand il se permet d'en faire un.

C'est ce qui est arrivé, hier soir. Il y avait comme d'ordinaire, à ses concerts, une foule énorme, bienveillante, nous dirions volontiers enthousiaste.

Le concert était, du reste, très varié, très habilement composé.

Les ensembles exécutés par ses membres et ceux de la Lyre d'Orphée— une société-sœur qui fait le plus grand honneur à son aînée—ont été chaleureusement applaudis, véritablement acclamés, et ils le méritaient.

C'était du reste le professeur O'Connell qui tenait le baton et a dirigé tous les chœurs avec l'habileté qu'on lui connait.

Nous ne pouvons malheureusement entrer dans tous les détails de cette soirée musicale, qui a enchanté l'auditoire.

Nous citerons pourtant Mlle Rivière, une véritable belle voix, très étendue, très bien placée, habilement maniée par son heureuse propriétaire, et Mlle Dalbondio dont nous n'avions pas le plaisir de connaitre l'organe.

On sait que MM. Soum et René Gaillard ont l'habitude de chanter ensemble et que leurs deux voix s'accordent fort bien. Aussi, leur duo a-t-il été brillamment enlevé. Nous en dirons autant de M. Dufilho, qui a non seulement de la voix, mais qui sait dire.

Le quatuor de la fin, avec Mmes Buckley et Bailey, a triomphalement couronné la partie musicale de la fête, car il y en avait une autre, d'un caractère dramatique. Nous savions qu'il y avait des chanteurs, à l'Orphéon, mais nous ignorions qu'il y eût des acteurs, des comédiens—une nouvelle corde à son arc, une source nouvelle et inattendue de succès. Sur le chemin, où il vient de s'engager tout récemment, l'Orphéon ira loin. Ce n'est pas à lui qu'on pourra dire "Mêlez-vous de vos affaires"; il vient de prouver que la comédie était aussi bien son affaire que le chant.

Il était tard, quand la soirée artistique s'est terminée; elle a fait bien vite place au bal qui devait terminer la fête aussi brillamment qu'elle avait commencé. Le bal battait son plein, quand il nous a fallu, nous retirer a notre grand regret, car les danses se succédaient avec une animation vraiment contagieuse.

C'est une belle soirée de plus qu'il nous faut mettre à l'actif de l'Orphéon qui en compte tant dans le passé.

Incendie.

A deux heures, hier après-midi, une alarme à la boite 127 a été donnée pour un feu découvert dans une maison, rue Gravier 2505 et 2507, appartenant à Wm Barnes et occupée par Josephine Wimms, couleur.

La bâtisse évaluée à $500, ainsi que le contenu ont été entièrement détruits. Une assurance à la compagnie du Sun, en couvre les pertes.

Les flammes se sont ensuite communiquées aux maisons voisines occupées par John Dyer, Agnes Body, Louisa False et Mary Williams, tous de couleur, et ont causé de légers dégâts.

NOUVELLES A LA MAIN.

Rixe—A une heure, hier après-midi, une querelle est survenue à bord de la frégate Leonora, amarrée au pied de la rue Septième, entre Miguel Murilo, Scott J. Quillio, deux matelots, et le maitre F. Dominico. Les deux premiers se sont jetés sur celui-ci et ont essayé de l'atteindre avec un couteau. Les agents de police arrivés sur les lieux ont mis les perturbateurs en état d'arrestation.

Ivresse—Charles Ferrano, âgé de 40 ans, se trouvant sous l'influence de la boisson hier soir, en son domicile, rue Ste-Anne 1512, est tombé et s'est blessé au visage.

Fracture — Anthony Vones, un homme de couleur, âge de 40 ans, est arrivé à la Nouvelle-Orléans hier matin, par un train de la Southern Pacific Company, pour se faire soigner à l'hôpital. Il souffre d'une fracture au pied droit, reçue lundi dernier, à la suite d'une chute à Franklin.

Chute—A quatre heures, hier matin, Mike Downey, âgé de 17 ans, est actuellement tombé d'une charrette, à l'intersection des rues Magasin et Quatrième, et s'est blessé a la tête. Il a été conduit en son domicile, avenue Washington 735.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 22 AVRIL 1898.

Haut du fleuve—ST-JOHN, à 5 PM
Grand Lake et Bends—NATCHEZ, à 5 PM
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 PM

SAMEDI, 23 AVRIL 1898

Bayou Lafourche—LIBERTY, à 5 PM
Rivière Rouge—ELECTRA, à 5 PM
Rivière Ouachita—PARLOR CITY, à 5 PM
Grand Lake et Bends—T.P. LEATHERS, 5 PM
Madisonville—NEW CAMELIA, à 4 PM

1898—"DIRECTORY" D'AFFAIRES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L. Soards, Editeur, 606 Allée Commerciale.

Cette publication bien connue sous le titre de "Soards' New Orleans TRADE GUIDE" est maintenant complète. Ceux qui n'ont pas eu notre "Directory" régulier qui contient aussi beaucoup de choses de valeur, et qui ne peuvent pas se procurer un grand livre, desireraient souscrire pour le "Business Directory" (Trade Guide). PRIX, SEULEMENT $1 par copie et envoyé par la poste affranchissement payé au reçu du prix. Adressez comme ci-dessus et obligez

L. SOARDS.

N. B.—Caution—Méfiez-vous des imitations qui sont offertes en vente. Ce sont des fraudes. N'encouragez pas les pirates.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom	Destination	Mouillage
Aransas	Havane	Alger
Australia	Dunkerque	Gretna
Algiers	Havane	Alger
Alabama	Bluefields	1er dist, 15
Breakwater	Balize	3e dist. 30
Chalmette	New York	Alger
Cayo Romano	Londres	Louis. ave
Clandeboye	Rotterdam	Louis. ave
Catalina	Barcelone et Gênes	1er dist, 31
Caldy	Continent	Louis. ave
El Dorado	New York	Alger
Gussie	Honduras	Alger
Knickerbocker	New York	2e dist, 8
Leoroma	Trieste	rue 3e
Morgan	Havane	Alger
Miguel Jover	Barcelone	4e dist, 43
S. Pizzari	Honduras	1er dist, 14
Whitney	Havane	Alger
York	Hambourg	Westwego
NAVIRES.		
Leonora	Cette	rue 7e
BARQUES.		
Gaya	Oporto	rue 5e
Luisa	St Pétersbourg	rue 6e
Nenny	Oporto	rue 5e
GOELETTES.		
Santo Otari	Laid up	1er dist. 13
Rita Cue	.....	6e district

DECES.

SCIROTTY—Décédée jeudi 21 avril à 9 15 heures A. M., âgée de 76 ans, Mme Vve. FELIX SCIROTTY, (née Rachel Solari,) native de Suisse. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que la Société des Dames de l'Alliance Française, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu Vendredi 22 avril 1898, à 5 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de sa fille Mlle Virginie Scirotty, No 715 rue Bourbon près Orléans.

Les journaux de Natchez, Miss., et St-Louis, Mo., sont priés de reproduire cet avis.

DUBARRY. — Décédé hier, jeudi, le 21 avril, à 8:15 heures P. M., âgé de 10 ans et 2 mois, JEAN DUBARRY, natif de la Nouvelle-Orléans, Lne. Les amis et connaissances de la famille ainsi que la Société Française sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi, 22 avril 1898, à 4 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de son père Severin Dubarry, rue Tricou, entre Chartres et Douglass.

JOHN BONNOT.
Entrepreneur de pompes funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1043.
14 sept—3m

Telephone No 408.
F. Laudumiey & Co.
Limited.

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres
1128 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
23av—6m

Propriétaires et agents, sachez que la Pelican Excavating Co. nettoie les voutes à meilleur marché qu'aucune autre compagnie. Bureau 320 Carondelet.
17 oct—1an

PETITES ANNONCES

A LOUER—Résidence Conrad, à Waveland. Miss. Adresser Paul Conrad, Baie St-Louis, Miss. 20avril—1m

A VENDRE—Vaches laitières de Mississipi, (Kolatian Jersey Durham) 1822 rue Rousseau. 19 avril—2 sem

DEMANDE—Nous paierons un bon prix les plumes de Hérons blancs et d'Egrettes blanches, les peaux d'alligators et des oiseaux de mer—Louis Stern, marchand commissionnaire, 101 rue Beekman, New York.
3 avril—1m

A GENT à prêter.—$175 000 à prêter sur propriétés en ville. Octave Gomez, 314 rue Carondelet, près Gravier. Heures, 9 à 10 et 2 à 4. 6 fév

Restaurant de Paris
En face de l'Opéra Français.
532 Rue Bourbon.
Salon de famille.
DÉJEUNER ET DINER, depuis 50c.
Vin compris.
12 dec—dim mar jed—1 an

LORSQUE VOUS DESIREREZ
Un Serin bon chanteur, un Perroquet parlant bien une folie Cage, du Grain pur et frais, etc., allez chez
Louis Ruhe's New Orleans Bird Store
MARCHAND D'OISEAUX,
319 rue de Chartres.
(A deux portes du Bureau de "L'Abeille")
1er sept—1an

MAGASIN DU
BON MARCHE
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.
J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.
Grande variéte de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.
La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.
Venez visiter et vous rendre comte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.
2 déc 97—1an

TEXAS
EL PASO T AND P ROUTE PACIFIC
LIGNE COURTE
CALIFORNIE
Bureau des Billets, 632 Canal.
Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie
Heures des arrivages et des départs.
Départs Arrivages.
Express de la Californie..8-15 a m, 6:15 p m.
Ft Worth, Hot Springs et St. Louis Ex. ..... 7:20 p.m. 9:15 a.m.
Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs buffet, Pullman à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.
Le train de 7:20 p m a des chars dortoirs buffet Pullman à Shreveport, Marshall, faisant connection pour Hot Springs et St Louis.
Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via le Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quitteront Gretna à 8:49 a m. et 7:55 p. m.
Pour des billets et d'autres informations s'adresser à
A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O. Lne. ARTHUR DEARMAS, agent de ville des passagers, N. O. E. P. TURNER agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. E. S. THORNE, Troisième vice-président et directeur-général, Dallas, Tex.
1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 56,297—Cour Civile de District—Division A—Gustave Poniuan vs ses créanciers—Ordre de Cour.— Qu'une réunion des créanciers de Gustave Poniuan soit convoquée et tenue pardevant Francis D. Charbonnet, notaire public en son Bureau No 106 rue Gravier, en cette ville, commençant lundi, le 16me jour de mai 1898, à 11 heures A. M.; dans le but de considérer et déterminer sur son application pour un répit et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Anatole Brieugne Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 13 avril 1898.
Signé : THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député-Greffier.
15 avril—15 29—mai 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 56,319—Cour Civile de District—Division "B"—J. M Seligman vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la pétition et le tableau dans cette affaire soient enregistrés et qu'une réunion des créanciers de J. M Seligman soit tenue pardevant G. C. Preot, notaire public de cette paroisse, le 18me jour de mai 1898, qu'Edgar Cahn, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents du pétitionnaire, et que dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de la cour, toutes procédures contre la personne et les biens du plaignant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1898.
Signé : FRED. D. KING, juge.
Pour copie conforme.
JAMES D. RANKIN.
Député-Greffier.
E. A. O'Sullivan, avocat.
16 avril—16 30—mai 15

Joseph Bisso vs Sixth District Sanitary Excavating & Mfg Company, Limitted.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,446—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. A. Biaffer, receveur et liquidateur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
15 avril—15 19 24 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 56,163—Division A—Kocke, Hernandez et De Pass vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession faite ici par la raison sociale de Kocke, Hernandez et De Pass; composée de Henry Kocke Henry Hernandez et Morris B. De Pass soit et est par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Frederick Zengel, notaire public en son bureau No 309, rue Camp, en cette ville commençant le 3me jour de mai 1898, à 11 heures A. M.; que P. A. Simmons Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété desdits insolvables soient suspendues.

Nouvelle-Orléans le —— 1898.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS D RANKIN.
Député-greffier.
Frank Zengel, avocat.
31 mars—31—avril 14 28

E. C. Besse versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54 805—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. A. Linville, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour
PAUL O. GUERIN,
16avril—16 20 25 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 56,124—Cour Civile de District, Division E.— J. P. Carroll vs ses créanciers.—Ordre de Cour—